Fondation Venuste Niyongabo

RAPPORT D'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2024

Avril 2025

Cabinet CATCOF **Bujumbura le 05/04/2025**

Cabinet Agréé par l'Ordre des Professionnels Comptables du Burundi

Bujumbura-Burundi

E-mail : nahrichard2019@gmail.com

A l'attention de Monsieur le Président du Conseil de la Fondation Venuste NIYONGABO (FVN en sigle)

Quartier Industriel,

Avenue Maragarazi No5,

Bujumbura, Burundi

Objet: Rapport définitive de l'audit financier de la Fondation Venuste NIYONGABO (FVN en sigle) pour la période du I er janvier 2024 au 31 décembre 2024

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous transmettre en annexe à la présente, notre rapport définitif de la mission en marge pour la période du I er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes d'audit internationales promulguées par la Fédération Internationale des Comptables (IFAC) et ont comporté tous les analyses et contrôles qui nous sont apparus nécessaires. Nos travaux ont porté principalement sur :

- ✓ la vérification du respect des conventions de financement signées avec les différents bailleurs de fonds ;

✓ la vérification des rapports financiers des projets arrêtés par la Fondation Venuste NIYONGABO afin de s'assurer que les dépenses étaient éligibles et prévues dans les rubriques du budget approuvés par les bailleurs ;

✓ la conformité des règles comptables appliquées avec les dispositions prévues par le système comptable national l'évaluation du système de contrôle interne ;

✓ la vérification du respect des obligations fiscales et sociales prévues par la loi ;

✓ la vérification de l'exactitude de toutes les dépenses déclarées ;

✓ la vérification de la relation des dépenses déclarées avec les projets concernés;

✓ la vérification visant à s'assurer que les dépenses ont été effectuées conformément aux termes du contrat de subvention et les règles nationales ;

✓ la vérification pour s'assurer que les marchés ont été attribués conformément à la réglementation de passation des marchés en vigueur au Burundi et aux procédures de passation des marchés de la Fondation Venuste NIYONGABO.

Notre rapport, dont l'objet est de porter à votre connaissance nos principales conclusions, comprend six parties distinctes à savoir:

- Présentation de la Fondation Venuste NIYONGABO
- Une note d'information sur la confidentialité de ce document ;
- Notre opinion sur les états financiers ;
- Les états financiers ;
- Les notes explicatives ;
- Appréciation des procédures et du système de contrôle interne.

Nous profitons de cette occasion pour vous remercier de l'accueil et de la franche collaboration qui nous ont été réservés au cours de cette mission.

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil de la Fondation, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour CATCOF

CPA Richard NAHISHAKIYE



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES i
SIGLES ET ABRÉVIATIONS ii
1. PRESENTATION GENERALE DE LA FVN 1
1.1. Présentation de la FVN 1
1.2. Cadre structurel et organisationnel 1
1.2.1. Organes constituantes 1
1.2.2. Structure Opérationnelle 2
2. CONFIDENTIALITE 3
3. RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT SUR L'ENSEMBLE DES ETATS FINANCIERS POUR LA PERIODE DU 1ER JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2024 4
4. COMPTES ANNUELS EN BIF 7
4.1. Bilan au 31 décembre 2024 8
4.1.1. Actif 8
4.1.2. Passif 10
4.2. Compte de résultat 13
4.3. Tableau de flux de trésorerie 15
4.4. Tableau d'amortissement 17
4.5. Notes explicatives du bilan et du compte de résultat 19
5. PRINCIPES COMPTABLES 26
5.1. Principes comptables principaux appliqués 26
5.2. Règles d'évaluation 26
5.3. Subventions d'exploitation et produits constatés d'avance 26
5.4. Créances 27

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

FVN : Fondation Venuste NIYONGABO

IAS : International Accountants Standards

IFAC : International Federation of Accountants

INSS : Institut Nationale de Sécurité Sociale

IRE : Impôt sur les Revenus d'Emplois

ISA : International Standards on Auditing

1. PRESENTATION GENERALE DE LA FVN

1.1. Présentation de la FVN

La fondation Venuste NIYONGABO est une organisation non gouvernementale de droit burundaise créé il y a trois ans. C'est une œuvre de quatre personnes dont les noms suivent :

1. Venuste NIYONGABO
2. Juvénal SAKUBU
3. Germain BASHIRAHISHIZE
4. Alexis KUBWIMANA

La fondation a pour souci de contribuer aux efforts consentis par les pouvoirs publics en vue d'assurer et de promouvoir l'éducation de qualité et la bonne santé dans les établissements publics à caractère éducatif par la création d'école et/ou institut d'excellence dans certains domaines prioritaires comme l'éducation, la santé, l'environnement, agriculture et autres domaines inscrits dans le plan national de développement mise en place pour le développement intégral et durable de notre pays.

1.2. Cadre structurel et organisationnel

1.2.1. Organes constituantes

a) Le Conseil de Fondation

Le Conseil de Fondation est un organe suprême de la Fondation. Il dispose des pouvoirs les plus étendus de décision. C'est lui qui définit la politique et la mission générale de la Fondation. Les membres d'honneur peuvent y participer à titre d'observation.

b) Comité de gestion

Le Comité de Gestion a les pouvoirs de gestion régulière de la Fondation. Il est à l'origine d'exécution des décisions du Conseil de Fondation.

c) La Cellule de Contrôle Interne

La cellule de Contrôle Interne à la mission de contrôler la gestion matérielle et financière des avoirs de la Fondation et rend compte de sa mission au Conseil de Fondation à chacune de ses sessions. Elle contrôle également la régularité de l'exécution des décisions du Conseil de Fondation et le respect des normes de la Fondation.

Elle a un mandat de trois ans renouvelable et se réunit une fois le trimestre en séance ordinaire et chaque fois que de besoin en session extraordinaire.

d) Commissariat Aux Comptes

Le Commissariat Aux Comptes est chargé de :

- Vérifier la régularité et la sincérité des comptes de la Fondation ;
- S'assurer de la fiabilité des comptes annuels, du contrôle de gestion financière de la Fondation, de la tenue des comptes conforment aux normes comptables internationales et aux usages et procédures uniformément appliquées.

1.2.2. Structure Opérationnelle

Afin de bien gérer et coordonner les activités de l'organisation, la Fondation Venuste NIYONGABO (FVN) doit se doter d'une structure opérationnelle simple et hiérarchisée comme suit :

- Directeur General
- Le Responsable Financier
- Le Responsable des Ressources Humaines
- Les assistants comptables
- Les Gestionnaires des projets
- Chauffeurs
- Plantons et Veilleurs

N.B : cette structure opérationnelle pourra changer au besoin suite à l'évolution de la situation.

2. CONFIDENTIALITE

Ce rapport est strictement confidentiel et s'adresse exclusivement à Fondation Venuste NIYONGABO (FVN) et aux bailleurs de fonds. **L'Auditeur** ne sera pas responsable de sa multiplication et de sa distribution non autorisées.

Nous avons produit ce rapport pour les objectifs stipulés. Nous déclinons la responsabilité pour son interprétation, utilisation ou exploitation à toutes autres fins.

3. RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT SUR L'ENSEMBLE DES ETATS FINANCIERS POUR LA PERIODE DU 1ER JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2024

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion de la Fondation Venuste NIYONGABO (FVN) est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable au Burundi, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels de la Fondation Venuste NIYONGABO (FVN), il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la Fondation en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre alternative réaliste.

Responsabilité de l'auditeur relative à l'établissement des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter une anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport d'audit sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Notre conclusion s'appuie sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou évènements futurs pourraient conduire la Fondation à poursuivre son exploitation ;

➢ nous apprécions la présentation de l'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Fondation, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à **320,783,160 BIF** et dont le compte de résultat se solde par un résultat excédentaire de l'exercice de **19,980,171BIF**

A notre avis ces comptes annuels de la Fondation Venuste NIYONGABO (FVN), donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable au Burundi.

Fondement de l'opinion sans réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels au Burundi, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons reçu toutes les informations et explications que nous avons considérées comme nécessaires pour l'audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Pour CATCOF

CPA Richard NAHISHAKIYE



4. COMPTES ANNUELS EN BIF

Dénomination : Fondation Venuste NIYONGABO (FVN),

Forme juridique : Association Sans But Lucratif

Adresse : Quartier Industriel, Avenue Maragarazi No5, Bujumbura, Burundi

Pays : Burundi

Web: *www.fondationvenusteniyongabo.org*

E-mail: *info@fondationvenusteniyongabo.org*

L'exercice couvre la période du 01-01-2024 au 31-12-2024

Les montants relatifs à l'exercice précèdent allant du 01-01-2023 au 31-12-2023

sont mentionnés en annexe au présent rapport.

4.1. Bilan au 31 décembre 2024

4.1.1. Actif

ACTIFS	N° de compte	N° de compte	Notes	Montant brut	Amort .& Dépréc.	Montant net 2024	Montant net 2023
ACTIFS NON-COURANTS							
Immobilisations incorporelles et assimilés Ecarts d'acquisition (goodwill)	201	(1)					
Dépenses de développement	203	280, 290					
Autres immobilisations incorporelles	204, 205, 206, 208	280, 290					
Immobilisations corporelles Terrains	21	281, 291					
Autres immobilisations corporelles	22	282 & 292	1	10,531,800	2,250,300	8,281,500	7,371,326
Immobilisations corporelles en cours	23 (sauf 238)	293					
Avances-acomptes sur immobilisations en cours	238	294					

Immobilisations financières Prêts et autres créances long terme	25	295					
Titres mis en équivalence	263						
Autres actifs financiers non courants	261, 265, 268, 269	296 & 297					
Impôts différés actifs	143						
TOTAL ACTIFS NON-COURANTS				10,531,800	2,250,300	8,281,500	7,371,326
ACTIFS COURANTS							
Stocks et en cours	30, 31, 33, 34, 35	39					
Créances et emplois assimilés Fournisseurs – avances et acomptes versés	40	49					
Clients	41	49					
Associés et sociétés apparentés	44	49	2	305,732,783		305,732,783	
Impôts & taxes	431, 432, 433 débit	49					
Prêts à long et moyen terme – part à moins d'un an	465	49					

Autres débiteurs à moins d'un an	42, 45, 435, débit 46&437	49					
Comptes de régularisation actif	471						
Disponibilités et assimilés Placements et autres actifs financiers courant	52 & 54	59					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	55, 56 & 57	59	3	6,768,877	0	6,768,877	87,633,616
BRB				3,624,000	0	3,624,000	2,089,879.
KCB				1,234,598	0	1,234,598	78,166,000.
IBB				751,731	0	751,731	4,491,555.
CAISSE				1,158,548	0	1,158,548	2,886,182.
TOTAL ACTIFS COURANTS				312,501,660	0	312,501,660	**87,633,616**
TOTAL GENERAL ACTIF				**323,033,460**	2,250,300	**320,783,160**	**95,004,942**

4.1.2. Passif

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	N° de compte	Notes	Montant net 2024	Montant net 2023

CAPITAUX PROPRES				
Capital social (ou personnel)	101, 103	4	200,000,000	200,000,000
Primes liées au capital social	102			
Réserves réglementaires ou statutaires	111			
Réserves libres	112, 116, 117			
Ecarts de réévaluation	132			
Report à nouveau et autres ajustements ou éléments sur capitaux propres	104 à 109,120, 13 (-132)			
Résultat excédentaire	125		19,980,171	- 71,853,705
Report à nouveau			- 104,995,058	- 33,141,353
TOTAL CAPITAUX PROPRES I			**111,985,113**	**95,004,942**
PASSIFS NON-COURANTS				
Provisions	19			
Subventions d'équipement (part non amortie)	141,142			
Emprunts obligataires	16			
Dettes sur contrats de location financement	178			
Autres emprunts et dettes assimilés	171 à 176			
Impôts différés passifs	144			
Autres passifs non courants	148			
TOTAL PASSIFS NON-COURANTS II			**0**	**0**

PASSIFS COURANTS				
Fournisseurs	40			
Clients – avances et acomptes reçus	41 créditeurs			
Etats et organismes africains ou internationaux	434, 437			
Associés et sociétés apparentées	44 créditeur			
Impôts et taxes	431, 432, 433 créditeur			
Passifs non courants : part à long terme	464			
Autres dettes et créances court terme	462, 467 créditeur, 468			
Comptes de régularisation passif	471			
Compte d'attente	48	5	208,798,047	
Concours bancaires et autres comptes financiers court terme	53, 554, 56 créditeur			
TOTAL PASSIFS COURANTS III			**0**	**0**
TOTAL GENERAL PASSIF			**320,783,160**	**95,004,942**

4.2. Compte de résultat

Libellés	N° de compte	Notes	MONTANT 2024	MONTANT 2023
Chiffre d'affaires	70, 71			
Variation stocks produits finis et en cours	72			
Production immobilisée	73			
Subventions d'exploitation	76		327,233,058	10,000,000
I Production de l'exercice		6	327,233,058	10,000,000
Achats consommés	60			
Services extérieurs et autres consommations	61, 62, 63	7	232,695,084	70,131,557
II Consommation de l'exercice			235,695,084	70,131,557
III VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I – II)			94,537,974	-60,131,557
Charges de personnel	65	8	71,286,551	8,659,050
Impôts, taxes et versements assimilés	66	9	1,751,148	439,052
IV EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION			21,500,275	- 69,229,659
Autres produits opérationnels	74, 77	10	0	0
Autres charges opérationnelles	64		0	0
Dotations aux amortissements et aux provisions	68	11	1,520,104	2,624,046
Reprise sur pertes de valeur et provisions	78			

V RESULTAT OPERATIONNEL			19,980,171	- 71,853,705
Charges financières	67			
VI RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V + VI)			19,980,171	- 71,853,705
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	691			
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires	697, 699			
VII DEFICIT DE L'EXERCICE		12	19,980,171	- 71,853,705

Tableau de flux de trésorerie

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	**ANNEE 2024**	**ANNEE 2023**
Encaissement reçus	327,233,058	10,000,000
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	406,346,700	81,284,377
Intérêt et autres frais financiers payés		
Impôts sur le revenu d'emploi	1,751,148	439,052
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (A)	**- 80,864,739**	**(71,723,429)**
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		1,000,000
Encaissement sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières		
Encaissement sur cessions d'immobilisations financières		
Intérêts encaissés sur placements financiers		
Dividendes et quote-part de résultats reçus		
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement(B)	**0**	**(1,000,000)**
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Encaissement suite à l'émission d'actions	0	0
Dividendes et autres distributions effectués		

Encaissements provenant d'emprunts		
Remboursement d'emprunts ou d'autres dettes assimilés		
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C)	**0**	**0**
Incidences des variations des taux de change sur liquidités et quasi-liquidités		
Variation de trésorerie de la période (A+B+C)	**- 80,864,739**	**- 72,723,429**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	87,633,616	160,357,075
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	6,768,877	87,633,616
Variation de trésorerie de la période	**- 80,864,739**	**- 72,723,429**

Le Responsable Administratif et Financier

Laurent MUZANEZA

Le Président du Conseil de la Fondation Venuste NIYONGABO

Venuste NIYONGABO

FONDATION VENUSTE NIYONGABO - FVN
QUARTIER INDUSTRIEL, AVENUE MARAGARAZI, 5
P.O. BOX 6834 BUJUMBURA - BURUNDI
WHATSAPP PHONE +257 65 40 04 00

Notes Explicatives du Bilan et du Compte de Résultat

Note 1

Autres immobilisations corporelles : Il s'agit des mobiliers acquits par la Fondation au cours de l'exercice 2024

Libelle	Montant Brut	Amortissement	Net
	10,531,800	2,250,300	8,281,500

Note 2

Associés et sociétés apparentés

Libelle	Montant Brut	Amortissement	Net
Associés et sociétés apparentés	305,732,783	0	305,732,783

Note 3

Trésorerie et équivalents de trésorerie **au 31/12/2024,** sont détail est le suivant :

BRB	3,624,000
KCB	1,234,598
IBB	751,731
CAISSE	1,158,548

Note 4 :

Capital social : Il s'agit du Capital apporté par les actionnaires pour le démarrage de la Fondation : 200.000.000 BIF

Note 5

Compte d'attente : Il s'agit du montant en attente d'affectation a un compte spécifique au 31/12/2024 : 208 798 047

Note 6

Subventions d'exploitation : Il s'agit des subvetions reçus au courant de l'exercice 2024 : 327,233,058

Note 7

Services extérieurs et autres consommations : 232 695 084 Son détail est le suivant :

Libelles	Montant
Autres services consommés	12 632 950
EAU ET ELECTRICITE	30 000
CARBURANT ET LUBRIFIANT	10 230 092
IMPRESSION ET FOURNITURES DE BUREAU	6 165 900
AUTRES FOURNITURES	15 071 500
FRAIS DE TRANSPORT	12 611 850
SERVICES EXTERIEURS	24 554 700
LOYER ET CHARGES LOCATIVES	43 018 400
ENTRETIEN ET REPARATION	9 689 500
HONORAIRES	8 922 700
FRAIS BANCAIRES	574 800
FRAIS TELECOMMUNICATION ET POSTAUX	5 671 550
LOCATION M.OEUVRE	117 550
FRAIS DE REPRESENTATION	40 813 317
FRAIS DE MISSION	42 716 913

Note 8

Charges de personnel : Il s'agit des rémunérations du personnel de la Fondation : 71,286,551

Note 9

Impôt et taxe **:** Il s'agit des impôts et taxes encourus au cours de l'exercice 2025

Note 10

Autres produits opérationnels : Au cours de l'exercice 2024, il n'y a pas eu de produits opérationnels.

Note 11

Dotations aux amortissements et aux provisions : 1,520,104

Note 12

Excèdent de la période :

Total des Produits = 327,233,058

Total des charges = 307,252,887

Difference entre les produits et les charges = 19,980,171

5. PRINCIPES COMPTABLES

4.2. Principes comptables principaux appliqués

Les états financiers annuels de la Fondation Venuste NIYONGABO présentent un compte de résultat global et un bilan reflétant les activités et le patrimoine de la Fondation Venuste NIYONGABO selon les normes comptables en application.

Les conventions générales comptables ont été globalement appliquées, dans le respect des principes de prudence et de continuité de l'exploitation. II convient de préciser qu'il n'existe pas de plan comptable associatif au Burundi. Aussi, le traitement des opérations est conforme aux prescriptions du Plan Comptable National Burundais (PCNB).

4.3. Règles d'évaluation

La Fondation Venuste NIYONGABO a acquis des immobilisations au courant de cet exercice notamment les mobiliers ainsi que du matériel informatique. Les règles d'évaluations de la Fondation Venuste NIYONGABO ont été respectées :

- **Acquisition** : Le principe général d'évaluation à la valeur d'acquisition
- **Amortissement** : Les taux annuels d'amortissements appliqués sont les suivantes :

- Les constructions, un taux d'amortissement linéaire de cinq pour cent (5%) du prix de revient, le terrain n'est pas amorti ;
- les systèmes d'information et de communication qui ne peuvent pas être dissociés de l'ordinateur : cinquante pour cent (50%) linéaire ;
- le mobilier, le matériel roulant et autres matériels : vingt-cinq pour cent (25%) dégressif.

- **Créances et dettes :** Chaque créance/dette est valorisée au 31 décembre de chaque année. Une dépréciation peut être pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

4.4. Subventions d'exploitation et produits constatés d'avance

Le traitement comptable des conventions pluriannuelles doit être ainsi fait pour se conformer au principe d'indépendance des exercices. Dans un premier temps la subvention est comptabilisée dans sa globalité sur l'exercice de notification. Dans un second temps, à la clôture

de l'exercice, la partie rattachée aux exercices futures est comptabilisée en diminution du produit global initial (débit du compte 76) dont la contrepartie créditrice est inscrite au bilan en produit constate d'avance (compte 47105), dans un journal OD. Au début de l'exercice suivant, la partie du produit constaté d'avance fait l'objet de la reprise, en soldant le compte 47105 par le crédit du compte 76, dans un journal OD, au 1er janvier N+1.

4.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation peut être pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

5. Point de contrôle interne constaté au cours de l'exercice 2024

Tableau 1 : Suivi des recommandations antérieures

N°	Point de contrôle interne (2023)	Recommandation	Statut 2024	Observations / Justifications de la Direction
1	Absence de planification et de suivi des projets/programmes financés	Mettre en place un outil de planification et de suivi des projets (chronogramme, budget par activité, indicateurs) et produire des rapports trimestriels.	Mise en œuvre	Un tableau de bord de suivi des projets a été instauré. Les rapports d'avancement sont désormais transmis aux bailleurs dans les délais impartis.
2	Absence de rapprochement des comptes de trésorerie (caisse)	Instituer un contrôle mensuel de la caisse (comptage contradictoire, procès-verbal de vérification) et un rapprochement caisse/comptabilité.	Mise en œuvre	Le contrôle de caisse est effectué tous les 30 jours. Des procès-verbaux de vérification signés par le caissier et le responsable financier sont disponibles.
3	Gestion des immobilisations non centralisée	Mettre à jour un registre des immobilisations et procéder à un inventaire physique annuel avec codification des biens.	Partiellement mise en œuvre	Le registre des immobilisations a été reconstitué et les biens ont été codifiés. Cependant, l'inventaire physique annuel n'a pas encore été réalisé. Il est planifié pour le 1er trimestre 2025.
4	Absence de politique de gestion des archives comptables	Mettre en place une procédure d'archivage (physique et numérique) des pièces justificatives avec un plan de classement.	Mise en œuvre	Un plan de classement a été défini et un responsable des archives désigné. Le local d'archives a été réaménagé pour une meilleure conservation physique.
5	Absence de dispositif de protection des données personnelles	Mettre en place une politique de protection des données (registre	Non mise en œuvre	La Direction indique que le processus est en cours de réflexion. Aucun

N°	Point de contrôle interne (2023)	Recommandation	Statut 2024	Observations / Justifications de la Direction
	des bénéficiaires	des traitements, consentement, sécurisation des accès).		référent n'a encore été désigné et les dossiers restent accessibles à un large personnel.

Synthèse du suivi 2024 :

- Recommandations mises en œuvre : 3 / 5
- Recommandation partiellement mise en œuvre : 1 / 5
- Recommandation non mise en œuvre : 1 / 5

Tableau 2 : Points de contrôle interne relevés au cours de l'exercice 2024

N°	Point de contrôle interne	Recommandation	Niveau	Observations de l'auditeur	Commentaires de la Direction
1	Absence de politique formelle de gestion des conflits d'intérêts et des achats	Élaborer une politique de passation des marchés incluant des déclarations de conflits d'intérêts pour les membres du personnel impliqués dans les achats.	À mettre en œuvre	Nous avons constaté que les achats de faible valeur sont souvent effectués sans consultation de plusieurs fournisseurs. De plus, aucun document ne permet de s'assurer que les agents ne sont pas liés à des fournisseurs.	Nous allons rédiger une procédure d'achat stricte et instaurer une charte de déontologie signée par tous les employés avant fin 2024.
2	Absence de suivi individualisé et de reçus pour les dons en nature	Mettre en place un registre des dons en nature (stock) et délivrer systématiquement des reçus officiels aux donateurs.	À mettre en œuvre	La fondation reçoit souvent des dons en nature (vivres, matériel). Nous avons relevé que ces dons ne font pas	Un nouveau registre des stocks est en cours de création. Nous allons imprimer des carnets de reçus à souches pour les donateurs.

N°	Point de contrôle interne	Recommandation	Niveau	Observations de l'auditeur	Commentaires de la Direction
				toujours l'objet d'une entrée en stock formalisée ni d'un reçu, ce qui expose la Fondation à des ruptures de traçabilité et à des risques de détournement.	
3	Forte dépendance financière envers un bailleur principal	Diversifier les sources de financement (recherche d'autres bailleurs, fonds propres, collecte de fonds locale) et élaborer un plan de continuité d'exploitation.	À mettre en œuvre	L'analyse des états financiers révèle qu'un seul bailleur finance plus de 80 % du budget de la Fondation. En cas d'arrêt de ce financement, la survie de la Fondation et de ses programmes serait gravement compromise.	Nous sommes conscients de ce risque. Un poste de chargé de mobilisation des ressources a été créé. Une stratégie de collecte de fonds locale sera présentée au Conseil d'administration en 2025.
4	Absence de mécanisme de plainte ou de retour d'information des bénéficiaires	Mettre en place un système de recueil et de traitement des plaintes des bénéficiaires (boîte à suggestions, ligne téléphonique, registre).	À mettre en œuvre	Bien que les projets aient un impact, les bénéficiaires n'ont aucun canal formel pour signaler un problème (qualité de l'aide, comportement	Nous allons installer des boîtes à suggestions sur nos sites d'intervention et désigner un point focal pour le traitement des plaintes d'ici le 2ème trimestre 2025.

N°	Point de contrôle interne	Recommandation	Niveau	Observations de l'auditeur	Commentaires de la Direction
				du personnel). Cela limite la redevabilité de la Fondation.	
5	Absence d'évaluation des performances du personnel	Mettre en place un système d'évaluation annuelle des employés basé sur des objectifs clairs et mesurables.	À mettre en œuvre	Nous n'avons pas trouvé de trace d'évaluations formelles des employés. Les fiches de poste ne sont pas toujours actualisées, ce qui ne favorise pas la motivation ni l'identification des besoins en formation.	La Direction des ressources humaines va élaborer une grille d'évaluation et actualiser les fiches de poste pour la fin de l'année 2024.

Synthèse 2024 :

- Points de contrôle relevés : 5
- Niveau global : Risque modéré à élevé. La Fondation doit impérativement diversifier ses financements pour assurer sa pérennité et renforcer sa redevabilité envers les bénéficiaires et les donateurs.
- Priorités recommandées :

1. Élaboration d'une stratégie de diversification des financements.
2. Formalisation de la politique d'achat et gestion des conflits d'intérêts.
3. Traçabilité des dons en nature.